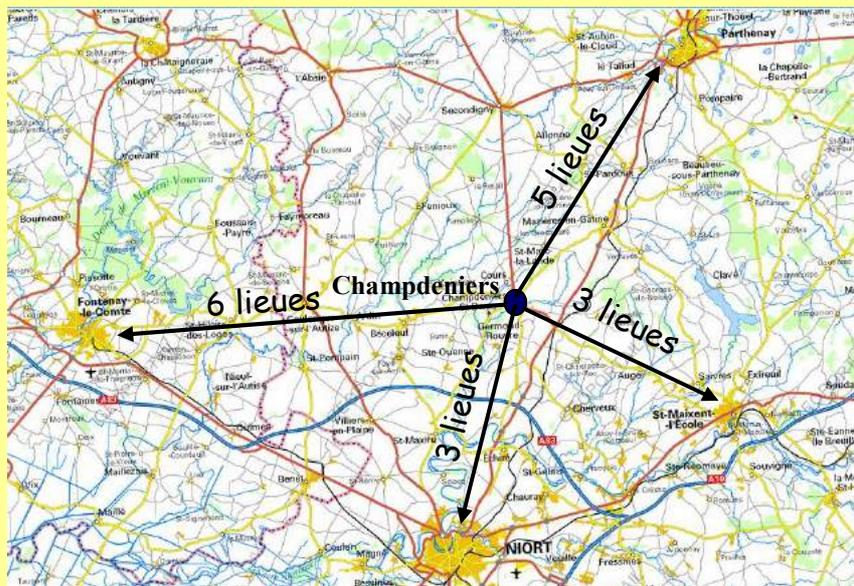


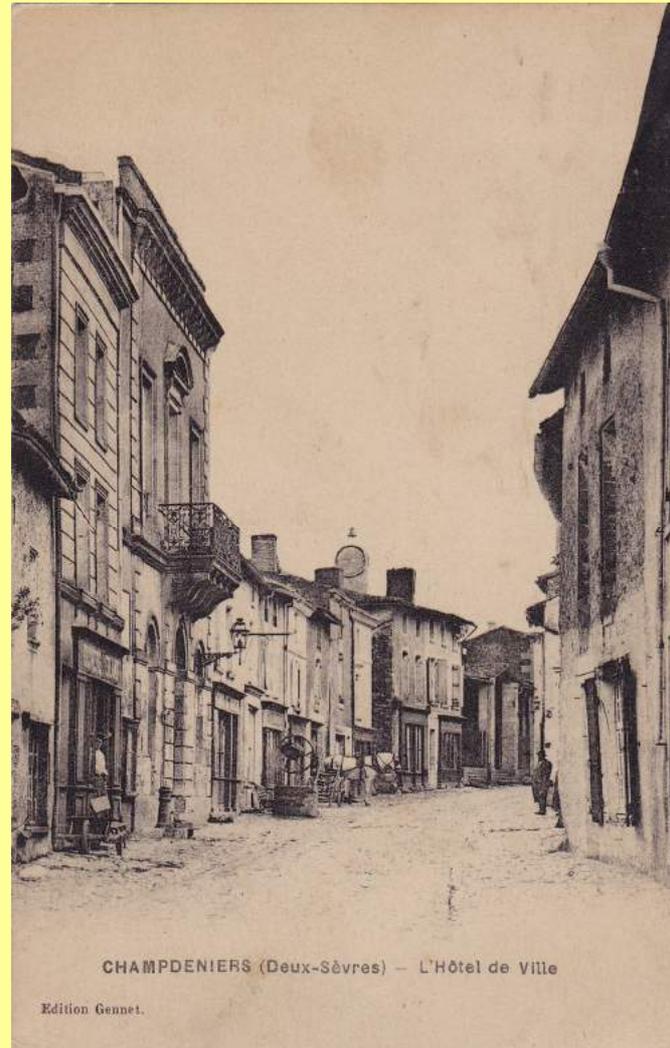
# Champdeniers au XVIIIème siècle.

Ce document de 9 pages donne des informations sur la vie à Champdeniers en 1774 tel que les documents d'époque le révèlent.

Ces documents proviennent des « Archives du Poitou » hebdomadaire qui paraissait tous les jeudis. (Mémoire sur Champdeniers)



On peut estimer qu'une lieue vaut 1 heure de marche pour bon marcheur.



**PHÉNOMÈNE ANIMAL.**  
Il est arrivé à une foire de Champdeniers, le 5 de ce mois, un événement extraordinaire, qui y étoit très-fréquent il y a quelques années. Tout à coup, vers midi, par un mouvement rapide qui dura peu, tous les mulets & mules qui étoient dans cette foire, s'effraierent, casèrent leurs licols, se détachèrent des mains de ceux qui les retenoient, se débânderent dans le plus grand désordre, mais sans sortir du champ de foire qui est au milieu du bourg, & renversèrent & blessèrent plusieurs personnes. Nous avons été témoin d'un pareil accident il y a quelques années; ils n'arivent pas seulement à Champdeniers; il y en eut un à Montmorillon en 1770, suivant une *Gazette du Commerce*. Il y a une lettre de nous à cette occasion, dans les *Affiches de la Rochelle*, de 1771. Il en est fait mention dans un mémoire très-intéressant sur le bourg de Champdeniers, que nous venons de recevoir, & que nous publierons incessamment. Ces accidens sont aussi arrivés plus d'une fois aux foires du Bas-Poitou; nous avons une lettre qui en traite, & que nous placerons à la suite du mémoire sur Champdeniers, en rappelant ce que nous en avons écrit. Cet objet mérite certainement d'exciter l'attention de tous les citoyens, & pour empêcher que l'accident se répète, & pour détruire les préjugés du peuple, qui ne manque pas, comme on s'en doute bien, de l'attribuer à ce qu'il appelle *maléfice* ou *fort*.



5 Février 1774 →

Juillet 1774

*Mémoire sur Champdeniers.*

C'est un des plus grs Bourgs du Poitou, il est situé au 17e degré 14 min. de longit. ; &

au 46e degré 27 min. de latit. ; ayant à l'est, la ville de St-Maixant, dont il est distant de 3 lieues ; au sud, Nyort, aussi à 3 lieues ; à l'ouest, Fontenay-le-Comte, à 6 lieues ; au nord, Partenay, à 5 lieues. Il est de l'Archiprêtré de St-Maixant ; de l'Élection de Nyort & du Ressort de Partenay. Son nom Latin dans d'anciennes chartes est *Campodenarium*, ou *Campidenarium* ; il semble que suivant l'étymologie de plusieurs noms de lieux, tirés de la basse Latinité, ce devrait être *Campusdenariorum*. Dans les anciens actes il porte le nom de ville ; ses abords conservent même encore leurs anciens noms de portes ou barrières ; on s'y souvient aussi d'un jeu de paume ; d'une salle d'armes ; &c. noms de décoration dont les maisons n'offrent présentement rien moins que les apparences. La tradition porte que ce Bourg étoit autrefois beaucoup plus considérable qu'il n'est, & qu'il y avoit un Hôtel-de-Ville ; mais dans la vérité, il n'a actuellement ni les attributs ni les privilèges d'une ville. (Il y a un Syndic ; M. de la Verdy, Contrôleur Général, décida en 1766, qu'il devoit s'en contenter comme ci-devant, quoiqu'on lui proposât d'y faire nommer un Maire & former un Corps Municipal. Il est assujéti au don gratuit, que l'on nomme petite générosité, il a le privilège exclusif de vendre pendant le Carême de la viande à ceux qui lui en demandent. On trouve à Champdeniers toutes les marchandises & denrées que l'on trouve dans les villes ordinaires du Poitou, peut-être même plus abondamment. Il y a même plusieurs villes de cette Province qui ne valent pas Champdeniers.

Ce Bourg mal à propos qualifié de Marquisat par quelques Dictionnaires Géographiques, est une Châtellenie, qui a anciennement & pendant longtemps appartenu à de grands Seigneurs, notamment à la maison de *Rochechouart* & à celle de *Longueville*. Je serois même tenté de croire que c'est à cette première, qui est une des plus anciennes & des plus illustres du Royaume, qu'il doit son origine ; son territoire, quoique fort réfermé, contient plusieurs fiefs & arrière-fiefs. M. *Brochard*, Seigneur de la Roche-de-Surin, appelé Marquis de la Roche-Brochard, y possède le principal, du chef de Dame *Bellenger*, son épouse, & se qualifie Seigneur Haut-Justicier de Champdeniers. Le Chapitre de la Rochelle, auquel le Prieuré simple de ce lieu a été réuni, il y a environ 80 ans, prétend aussi la

qualité de Haut-Justicier du Prieuré, qui est un membre de l'Abbaye de Maillezais d'où il relève immédiatement. L'Abbé des Bois ; celui d'Allonne ; le Commandeur ou Prieur de la Lande ; le Seigneur de *Neuchêze*, celui de *Puyraveau*, & plusieurs Seigneurs ou particuliers y possèdent aussi des fiefs ou arrière fiefs qui leur donnent des droits assez singuliers.

La situation de Champdeniers est agréable & avantageuse ; il est bâti sur une éminence, en forme d'amphitêâtre, dont la pente a son aspect entre l'orient & le midi ; il est entouré d'excellentes prairies coupées par plusieurs ruisseaux, dont le plus considérable se nomme l'*Aigrée*, & fait tourner quelques moulins, avant de se perdre dans la Sèvre Nyortoise après un cours d'environ 3 lieues. L'air y est très-salutaire, aussi s'y trouve-t-il beaucoup de vieillards qui passent 80 ans, d'un Jugement sain & d'une santé robuste. Le lieu est fort peuplé pour son étendue, qui forme à peu près un carré long, dont le circuit peut être de cinq à six cents pas Géométriques, divisé dans sa longueur du nord au midi, en trois rues principales, traversées dans sa largeur de l'orient à l'occident par quatre autres principales rues, sans y comprendre plusieurs autres petites rues ou *venelles*, qui conduisent aux halles ou à la place ou à la grande rue qui est la plus droite & la plus peuplée. Ainsi on voit que Champdeniers est bâti plus régulièrement que ne le sont les Bourgs ordinaires, & même plusieurs villes de cette Province. On n'y trouve pas une seule maison vacante ; aussi les loyers y sont-ils très-chers. On compte dans le Bourg 12 à 1300 personnes de tout sexe & de tout âge, dont près de 800 communiants, sans compter les habitans de la campagne. (*La suite à l'Ordinaire prochain.*)

Ces documents sont extraits du périodique (AFFICHES DU POITOU) qui relataient les faits divers etc...

Ce journal donnait la possibilité aux érudits à publier leur lettre. (Voir p8).

Ceux-ci (Prêtres, militaires, notables) étaient encouragés à faire passer les informations utiles au peuple.

*Suite du Mémoire sur Champdeniers.*

Il n'y a dans ce Bourg qu'une Eglise Paroissiale dont le vaisseau est beau, vaste, bien éclairé, voûté en entier, & soutenu par 12 piliers assez délicatement construits. On y dessert deux Chapelles ou Sripendies qui en dépendent. On soupçonne que cet édifice a été construit vers le commencement du onzieme siecle, & qu'il y avoit autrefois des Bénédictins, comme à l'Abbaye de Maillezais. On voit les armoiries de la Maison de Rochechouart, à la clef de la voûte du Sanctuaire. L'Eglise est sous l'invocation de la Sainte Vierge, dont la Statue, de grandeur humaine, est un chef-d'œuvre, ainsi que le Christ qui sépare le Chœur de la Nef. La Fête Patronale est l'Assomption de Notre-Dame. Il y avoit autrefois beaucoup de Reliques, & une Confrairie du St Sacrement; les Confreres étoient des Prêtres portant le nom de *Bâtoniers*; ces Reliques & les titres de ces Bénéfices ont été vraisemblablement dissipés, dans les troubles de la Religion, au seizieme siecle, en telle sorte qu'il n'en reste plus rien. On voit dans le Sanctuaire un ancien Mausolée en pierre; il est probablement de quelque Seigneur du lieu, que l'on a représenté en guerrier couché, ayant un lion à ses pieds; le chef en a été ôté il y a long-temps; aucune inscription ne donne à connoître de qui peuvent être les cendres renfermées sous ce tombeau. Quelque solide que soit cette Eglise, qui n'avoit jamais été réparée depuis la con-

struction, le temps l'avoit cependant dégradée en bien des endroits; elle commençoit à tomber dans un état déplorable; les étrangers même en témoignent leur surprise & leurs regrets. Enfin on vient d'en achever les réparations les plus urgentes; elle est aujourd'hui dans un état propre & décent; elle est située au bas du Bourg, un peu enfoncée à son entrée, à cause de l'inégalité du terrain. Il y avoit ci-devant tous les deux ans une Mission qui fut fondée en 1672 & 1678, elle n'a plus lieu depuis la suppression des Jésuites qui en étoient chargés; le Clergé de cette Paroisse est seulement composé d'un Curé & d'un Vicaire, le Curé actuel est M. de Remigioux. ( *La suite à un autre Ordinaire.* )

*De Remigioux Curé*

*Antoine vicair*

...on voit les armoiries de la maison de Rochechouart...



*Suite du Mémoire sur Champdeniers.*

La place où se tiennent les foires & marchés, est fort belle, quarée, située au haut du Bourg, en pente douce, & entourée de maisons qui sont presque toutes des auberges; on en compte dans le Bourg 40, y compris les cabarets. Il y a de ces auberges qui ont jusqu'à 30 & 40 lits, & c'est encore trop peu pour les jours de foire; on aborde à la place par 5 à 6 rues ou barrières; les halles sont grandes & claires; le minage est au bout, & au dessous sont la boucherie & la poissonnerie; les marchés y sont considérables, sur-tout depuis la Touffaint jusqu'à la Pentecôte; les Cocassiers de la Rochelle, Nyort & environs, viennent enlever les provisions de bouche qui s'y rendent de toutes parts, sur-tout du côté de la Gastine, comme

B b ij



Carte postale « La place du champ de foire » du début XXème

beure , fromage , œufs , volailles , gibier de toute espee & en abondance ; il apportent en échange du poisson de mer ou d'eau douce ; coquillage , oiseaux de riviere , &c. Les marchands de toiles , mouffelines , étofes , quincaillerie , &c. éralent sous les halles ; les veaux , cochons , moutons , &c. se vendent sur la place. Le Seigneur du lieu a ses gardes ou autres agens préposés à chaque barriere du Bourg , pour y percevoir un droit d'entrée sur toutes les marchandises qui y abordent. Pour marque du paiement du droit , les Préposés font , avec de l'ocre ou du blanc d'Espagne , une bære appelée le *Marreau* , sur l'habit des hommes , ou la couverture des femmes qui ont payé. Il y a aussi au minage un préposé qui préleve sur chaque boisseau de blé une petite mesure , que l'on évalue être la trente-deuxieme partie du boisseau. ( Outre ces marchés , qui se tiennent le Samedi de chaque semaine , il y a par an , sept Foires très-renommées , la 1ere , ( Foire des Rois ) le 15 Janvier ; la 2e , ( Foire de la Mi-Carême ) le Samedi devant la Mi-Carême ; la 3e , ( Foire de l'Hofane ) la veille des Rameaux. Elles sont excellentes pour les chevaux & la mulasse ; il y vient des marchands , de Touraine , Bretagne , Anjou , Normandie , Berry , Beauce , Auvergne , Gascogne , Dauphiné , & même d'Espagne. La 4e , le 28 Mai ; on y trouve chevaux , mulasse , bœufs , moutons , &c. & toutes sortes de marchandises ; la belle saison y attire beaucoup de monde ; la 5e , appelée la *Grande Foire* , le 22 Août , elle est principalement pour les bœufs ; la 6e , appelée la *Petite Foire* , le Samedi d'après la Nativité de la Ste Vierge , c'est aussi une foire à bœufs ; la 7e , le Samedi d'après la St Martin , dont elle porte le nom ; elle est la moindre de toutes , quoiqu'on y trouve aussi de tout , mais en moindre quantité. Elles durent communément 3 jours , parce que l'on compte le jour de l'arivée & celui du départ , l'un veille , l'autre lendemain de la foire. Ces foires connues , même hors du Royaume , ne sont pas toutes indiquées dans l'Almanach Provincial du Poitou. Il arivoit à ces Foires , il y a quelques années , un accident qui leur auroit fait grand tort , s'il eût continué plus long temps. Toute la jeunesse de la mulasse s'agitoit à la fois ; ceux qui tenoient ce bétail par le licol , levoient le bâton pour le contenir ; il s'efrayoit au contraire davantage ; chaque bête se cabroit , échapoit à son maître , communiquoit sa peur & sa folie à sa voisine , & insensiblement la déroute devenoit générale ; tout le bétail étoit à l'épave ; il y a eu souvent des personnes renversées & estropiées. Le peuple ne manquoit pas d'attribuer cet accident au sortilege dont il acusoit certains marchands étrangers , auxquels il imputoit de causer ce désordre pour

avoir meilleur marché de la marchandise. On a rompu ce prétendu sortilege qu'on nomoit le *Brouillard* , en faisant bærer la place par des poteaux que l'on a plantés de distance en distance , & qui arrêtent le bétail qu'on y attache , & cet accident n'arive plus. ( Ce Mémoire a été écrit au mois de Février dernier ; on a vu ci-devant dans une de nos Feuilles , que le même accident y est arivé depuis , & qu'il a eu lieu souvent dans d'autres foires du Poitou. Nous avons promis de publier quelques Lettres que nous avons reçues à cette occasion. ) La suite du Mémoire à un autre Ordinaire.

Déjà à cette époque les foires et marchés revêtaient une grande renommée...

Ce qui donna le dicton célèbre de nos campagnes, dicton que l'on pouvait attribuer à divers événements de la vie courante :

« O durrâ pa aussi lontan qu'lé fouères de Chand'na... »

Le seigneur du lieu à ses gardes ou agents préposés au barrières du bourg pour y percevoir un droit d'entrée des marchandises.

La marque du paiement des droits est réalisée avec une barre à l'ocre ou au blanc d'Espagne appelé marreau sur l'habit des hommes...

Le marché a lieu tous les samedis de chaque semaine.

Il y a 7 foires annuelles:

- Foire des rois
- Foire de la mi-carême
- Foire de l'hosane.
- Foire du 28 mai.
- Grande foire (22 août)
- Petite foire (Samedi après nativité vierge)
- Foire de la Saint-Martin. (samedi suivant)

Les foires durent trois jours.

*Suite du Mémoire sur Champdeniers.*

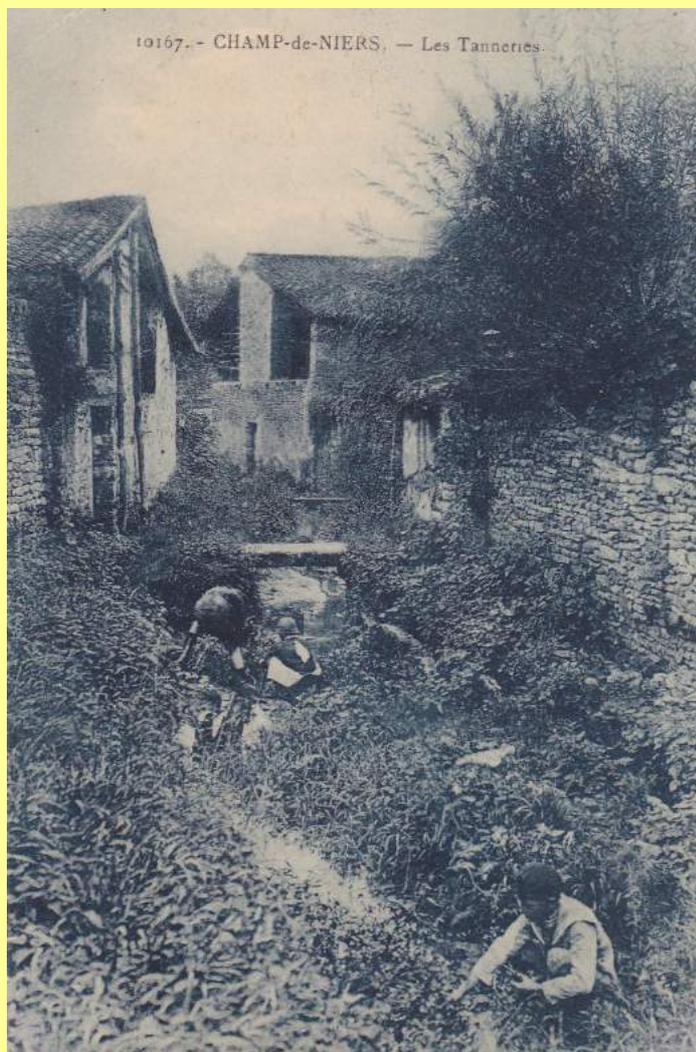
Le Palais est à un bout des Halles ; l'Audience se tient tous les Samedis qui sont les jours de marché ; le Corps de la Justice est composé d'un Sénéchal , d'un Procureur Fiscal , d'un Greffier , de six à sept Procureurs qui sont en même temps Notaires de la Châtellenie ; il y a outre cela , Notaires Royaux , deux Huissiers Royaux , & plusieurs Huissiers ou Sergens de

la Terre. Il n'y a présentement aucune Maison de Noblesse dans le bourg , & très peu de Bourgeois ; presque tout y est marchand , fermier , aubergiste , ou artisan. Il y a un Bureau des Aides , composé d'un Receveur & d'un Contrôleur ; la perception des droits réservés , est annexée à ce Bureau ; il y a aussi un Contrôleur des Actes , auquel sont confiées la distribution du *Papier Marqué* , ce qu'on appelle *Formule* , & la *Marque des Cuirs*. Il n'y a point de Bureau de Poste ; un particulier de Nyort , qui vient aux marchés de Champdeniers , retire de la Poste de Nyort les lettres adressées à Champdeniers , & il se charge de porter au Bureau de Nyort les lettres qu'on lui remet à Champdeniers ; on lui donne pour sa peine un sol par lettre , au dessus de la taxe ordinaire. Ainsi on ne reçoit & on n'envoie ses lettres qu'une fois par semaine : ce qui est incommode & quelquefois préjudiciable. Un Bureau de Poste établi à Champdeniers , seroit d'une grande utilité pour les environs , & la Ferme des Postes y trouveroit sûrement son compte ; on pourroit établir un *Piéton* ou *Savate* qui porteroit à Nyort & iroit y chercher les lettres deux fois par semaine , comme il y en a en plusieurs endroits. On desiroit l'année dernière dans les Affiches du Poitou un pareil établissement entre les villes de St-Maixant & Partenay ; ce service public n'est pas encore assez perfectionné dans cette Province. Il y a à Champdeniers une Brigade de Maréchaussée , composée d'un Sous-Brigadier & de deux Cavaliers ; ce n'est pas assez pour l'endroit ; un Cavalier de plus y seroit très-utile ; il se trouve des circonstances où la Brigade actuelle a de la peine à suffire au Service ;

Gg

les autres Brigades sont éloignées ; il y a presque tous les jours des foires ou des assemblées dans le pays , la Maréchaussée s'y porte pour y maintenir le bon ordre ; & d'ailleurs Champdeniers est un grès lieu. On y trouve de toutes sortes de professions , libérales ou mécaniques , des marchands & artisans de toute espece , tels que l'on puisse , pour ainsi dire , s'imaginer , & qu'en présentent les plus grandes villes de la Province , & un très-grand nombre de voiruriers. Les Menuisiers sur tout & les Serruriers y excellent dans leur Art ; ces derniers font aussi des fusils , pistolets & pendules ; les Tanneurs qui y sont en grand nombre , font un débit considérable de peaux , non seulement à Champdeniers , mais encore à Nyort , où ils en envoient en quantité les jours de foire de cette ville. Il y a deux moulins à écorce ; mais ils ne suffisent pas pour entretenir les Tanneurs , de la poudre de tan nécessaire à ces manufactures. ( *La suite à un autre Ordinaire.* )

10167.- CHAMP-de-NIERS. — Les Tanneries.



*Suite du Mémoire sur Champdeniers.*

Il se consume, année commune, à Champdeniers, environ mille barriques de vin, que l'on fait venir de Saintonge. Autrefois les environs de ce bourg en fournissoient, & l'on n'en tiroit point d'ailleurs: mais depuis plusieurs années on a négligé les vignes; on les a ensuite arrachées, & on en a fait des prés qui réussissent beaucoup mieux; de sorte que le fourage y est très-commun. Aussi Champdeniers a-t-il été souvent un quartier pour de la Cavalerie ou des Dragons; on y plaçoit une compagnie des Régiments dont les Etats-Majors étoient à Nyort: ce qui faisoit du bien au pays par la consommation des denrées & des foins. Il n'y a point eu de troupes depuis 1763, quoiqu'il y en ait eu constamment & qu'il y en ait encore à Nyort & St-Maixant. La paroisse de Champdeniers n'est pas fort étendue dans la campagne; il n'y a que 12 à 13 métairies, plusieurs borderies & quelques moulins; la moitié de la paroisse est en plaine du côté de Nyort; l'autre moitié est en Gâtine du côté de Partenay. Les chemins y sont impraticables pour les charrettes pendant l'hiver; ce qui rend les voitures impossibles dans cette saison & fort difficiles en tout autre temps: aussi sont-elles fort chères. Un tonneau de vin coûte en hiver 30 tt à faire rendre de Nyort à Champdeniers, quoique ce soit en plaine; les foins, les gerbes de blé, le bois, les fumiers, la pierre même & le sable pour bâtir, se voient dans les environs de ce bourg sur des chevaux, parce que les charrettes n'y roulent qu'avec beaucoup de peine à cause de l'inégalité du terrain & qu'il faut

toujours monter pour arriver au bourg. Si l'on pratiquoit une grande route bien pavée depuis Nyort jusqu'à Champdeniers & delà jusqu'à Partenay, ce qui fait une longueur de huit lieues, cet endroit deviendroit encore plus commerçant; il auroit des relations faciles & avantageuses avec la Rochelle & tous les lieux de la même route, ainsi qu'avec Saumur & toutes les villes circonvoisines de ce passage; ajoutez que les étrangers viendroient encore en plus grand nombre aux foires d'hiver, parce qu'ils ne craindroient plus les mauvais chemins. Par ce moyen Champdeniers se grossiroit de jour en jour, & tous les lieux qui l'entourent en profiteroient; une plus grande population, fruit de l'aisance, de l'activité & des communications, étendant, multipliant & favorisant à la fois l'agriculture, l'industrie & le commerce; la route seroit même bien plus courte & plus commode pour aller de Nyort à Partenay & au delà; & ces deux villes, Partenay sur-tout, y trouveroient leur avantage. ( *La suite à l'Ordinaire prochain.* )

## Les récoltes de la Gâtine.

*Suite du Mémoire sur Champdeniers.*

On recueille dans la plaine, du froment, de la baillarge, de l'orge, de la garobe selon le terme du pays, c'est-à-dire de la vesce; du mil, quelques pois ronds, assez de pois de mai ou haricots, autrement mogettes; du lin, du chanvre, des noix, point d'amandes, assez de cerises & autres hauts fruits. Le Gâtine donne du seigle, de l'avoine, du blé noir ou sarrasin, du garouil, du bois, du charbon, pommes & poires franches ou sauvages, cerises, nêfles, chataignes, glands, beaucoup de noisettes, &c. Le gibier y est abondant & de bonne qualité, sur-tout en perdrix rouges & grises, râles de genêt, becasses, lievres, lapins, &c. On y trouve aussi de la bête fauve; les loups y font quelquefois de grands ravages: il seroit à propos d'en faire la chasse de temps en temps; les étangs y sont communs & fournissent d'assez bon poisson, on les pêche trop souvent; le terrain est fort propre, sur-tout dans la plaine, pour le jardinage; les légumes, ainsi que les fruits, y sont précoces & d'un fort bon goût. Les terres à blé, de la Gâtine, sont d'une culture très-pénible; on est quelquefois obligé de mettre 6 à 8 bœufs sur une charue; cette difficulté du labourage provient non seulement de la pesanteur des terres, mais encore des racines d'agions & genets qui couvrent les champs dès qu'on cesse de les cultiver: car on ensemeince ordinairement une pièce de terre pendant six à sept ans de suite avec très-peu de labour; après quoi on la laisse reposer pendant plusieurs années. Pendant ce repos elle devient pâtis, & prépare une récolte de fagots de grands genets ou agions, & sert en outre de pâtage au bétail. C'est dans ces pâtis, qui sont en très-grand nombre en Gâtine, ainsi que les prairies, que l'on élève la mulace, les chevaux, bœufs & moutons qui garnissent nos foires: & c'est-là la principale ressource des habitans de la Gâtine; car en général ils ne recueillent pas assez de blé pour se nourrir. *La suite à un autre Ordinaire.*

Si l'on pratiquait une grande route bien pavée depuis Niort jusqu'à Champdeniers et au delà jusqu'à Parthenay, ce qui fait une longueur de huit lieues, cet endroit deviendrait encore plus commerçant...

Les loups y font quelquefois de grands ravages...

*Suite du Mémoire sur Champdeniers.*

Il y a à Champdeniers deux sortes de mesures de grains, quoiqu'il n'y ait qu'un boisseau; la mesure marchande quand on vend le blé au détail, est d'un huitième plus grande que le boisseau ordinaire: c'est-à-dire, que celui qui vend un, deux ou trois boisseaux de blé, est obligé de fournir par chaque boisseau ras, une mesure de plus; & cette mesure est la huitième partie du boisseau ras. On se sert du boisseau ras pour les rentes, à moins qu'il ne soit stipulé autrement dans les titres des Seigneurs ou Propriétaires. On s'en sert aussi pour vendre à pochée, à fourniture & à toneau; la pochée est de cinq boisseaux & demi, ras; la fourniture est de 12 boisseaux ras; le toneau est de 55 boisseaux ras; mais on ne paye la pochée que sur le pied de cinq boisseaux, la fourniture que sur le pied de 10 boisseaux, & le toneau que sur le pied de 50 boisseaux. Il s'ensuit de là que le boisseau marchand est plus grand que le boisseau ras, d'un huitième en sus; & que celui qui vend à pochée, fourniture ou toneau, à plus de profit que s'il vendait tout son blé au boisseau marchand: car pour la pochée on ne donne que cinq boisseaux & demi, ras, ou cinq boisseaux, quatre mesures; au lieu qu'au boisseau marchand on donnerait cinq boisseaux & cinq mesures. De même celui qui vend à fourniture, ne donne que 12 boisseaux ras, au lieu qu'au boisseau marchand il donnerait 20 boisseaux & 10 mesures, ce qui ferait 22 boisseaux & demi. Enfin celui qui vend à toneau, ne donne que 55 boisseaux ras, au lieu qu'au boisseau marchand il donnerait 50 boisseaux & 50 mesures, ce qui ferait 56 boisseaux & deux mesures. Toutes ces différences font un objet digne d'attention sur une certaine quantité; on a fait peser, en Février 1774, différentes sortes de grains pour savoir au juste le poids du boisseau de Champdeniers; le froment pesait de 45 à 46 liv., boisseau ras; par conséquent le boisseau marchand pesait de 49 à 50, ainsi des autres grains; le seigle pesait 44 liv., la mesure 40, la baillarge 39.

Un boisseau = 12,60 litres

*Fin du Mémoire sur Champdeniers.*

Le Seigneur de Champdeniers se faisoit ci-devant servir d'un droit assez singulier; tous les mariés de l'année dans la paroisse lui donnoient une triple couronne composée de rubans & de fleurs artificielles d'Italie; on nommoit cette couronne un *Chapelet*, qui étoit évalué à 3<sup>l</sup> 10<sup>s</sup>. Ceux qui n'étoient que publiés dans la paroisse, ou qui y venoient d'ailleurs mariés, ne devoient que dix sols. Les jeunes

Prêtres de la paroisse étoient assujettis au même droit; mais ce droit est tombé depuis quelques années, soit par le défaut d'authenticité des titres, soit par l'abus qui s'étoit glissé dans la manière de l'exiger. Il y avoit aussi autrefois une espèce de *Bachelerie*, qui étoit une Fête continuele depuis le Jeudi-Gras jusqu'au Mardi-Gras. Tous les nouveaux mariés se rassembloient lestement habillés, en veste, sans armes ni bâtons; ils mettoient chacun quelque pièce de vaisselle d'étain en dépôt; de là on alloit dans un pré qui porte encore le nom de pré de l'*Eteuf*: là des Bacheliers portoient un drapeau ou étendart, avec lequel ils faisoient un cercle dans le milieu de ce pré; le plus ancien des nouveaux mariés avoit à la main une pelote couverte de velours cramoisi, garnie de petits cloux dorés & de plusieurs rubans de différentes couleurs. Il jetoit trois fois dans le cercle tracé cette pelote qu'on nommoit l'*Eteuf*; alors tous se mettoient à courir; le plus agile qui pouvoit l'atteindre & l'apporter sur la place du marché, étoit le *Roi* de la Bachelerie, s'il étoit du nombre des nouveaux mariés; s'il étoit des anciens mariés, il gagnoit la vaisselle d'étain que l'on avoit déposée; mais il étoit difficile d'apporter l'*Eteuf* jusque sur la place, parce que parmi ceux qui n'avoient pu l'atteindre à la course, il s'en trouvoit qui tâchoient de prendre le devant pour arrêter en chemin celui qui s'en étoit rendu maître & tâcher de le lui enlever; alors on se battoit, le plus fort ou le plus adroit s'emparoit de la pelote; ensuite tous les Bacheliers se rendoient auprès du vainqueur, en faisoient un *Roi* & le conduisoient en triomphe dans le bourg; il y avoit toujours quelques instrumens de musique; on donnoit des aubades dans toutes les rues; on s'arrêtoit particulièrement devant des maisons qui étoient chargées de certaines redevances envers ce *Roi*, comme de confitures, de vin, &c. Ces Fêtes ne se passoient gueres paisiblement, il s'y introduisoit toujours un peu de licence; il arrivoit souvent des accidens, suite naturelle des querelles. Le Juge du lieu qui s'y étoit transporté pour y mettre l'ordre, y fut même une fois insulté. Toutes ces considérations ont fait supprimer la Bachelerie de l'*Eteuf*; elle est tombée depuis environs 20 ans.

7 La Bachelerie étoit une coutume que l'on retrouvait dans d'autres bourgs, exemple: Châtillon sur Sèvre (Mauléon)

---

 Du Jeudi 1 Février 1776.
 

---

Addition au Mémoire sur les Seigneurs de Champdeniers, en Poitou. (Voy. l'Aff. du 22 Décembre 1774.)

**P**our répondre aux vues de M. le Baron de V. S. je vais donner la Chronologie des Seigneurs de Champdeniers qui ont précédé & suivi ceux de la Maison de Rochechouart, qui ont possédé cette Terre.

Aimery de Champdeniers en étoit Seigneur en 1312, il l'étoit encore en 1334, & c'est de lui vraisemblablement qu'elle tire son nom. Guillaume de Chaunay lui a succédé; il en étoit Seigneur en 1364; il paroît même qu'il la possédoit encore en 1425. François de Chaunay, fils de Guillaume, en étoit Seigneur en 1436. Jean IV. de Rochechouart, la possédoit en 1464, comme époux de Anne de Chaunay, fille de François. Cette terre est sortie de la maison de Rochechouart, par la vente qu'en fit François II. de Rochechouart, au Maréchal de Broglie, le 25 Septembre 1668, lequel la vendit, le 14 Janvier 1706, à Louis-Henry Bellanger, Chevalier, Seigneur de Luc. Il portoit pour armes, d'Azur, au Chevron d'Or. Il épousa Dame Julie-Elisabeth Dubois. La terre de Champdeniers, qui avoit été érigée en Châtellenie en faveur de François I. de Rochechouart, en 1490, & confirmée par Lettres du Roi Charles VIII, du mois de Juin 1491, y fut confirmée de nouveau en faveur dudit Louis-Henry Bellanger, par Lettres du Roi Louis XIV, du mois de

Juillet 1708. Du mariage dudit Louis-Henry Bellanger avec Julie Elisabeth Dubois, naquit Louis-Hercule Bellanger, qui fut Seigneur de Champdeniers, & mourut sans enfans; elle passa à son frere, Henry Bellanger, marié à Marguerite-Barbe Jouot. De ce mariage naquit Marie-Magdeleine Bellanger, qui épousa le 24 Septembre 1754, Louis-Joseph Brochard, Chevalier, Seigneur, de la Rochebrochard, à qui appartient aujourd'hui, par ce mariage, la terre de Champdeniers. Il porte pour armes, d'Argent, au pal de gueule, cotoyé de deux pals d'Azur. De son mariage est issu Louis-Charles-Benjamin Brochard, & trois filles. De cette maison, qui existe en Poitou depuis 1112, il existe trois branches, dont le Seigneur de Champdeniers est le chef. Il a pour frere puîné, Charles-Silvestre Brochard, Chevalier, Seigneur du Fonreniou; & pour cousin germain, François-Xavier-Joseph Brochard, Chevalier, Seigneur d'Auzay, Capitaine de Cavalerie. Ils ont eu pour grand-oncle, François Brochard, Chevalier de l'Ordre de St Jean de Jérusalem, qui fut Commandeur de Villegast & de St Jean de Latran, Grand Bailli de la Morée, & Grand Croix de son Ordre. On présente cette dernière note pour désabuser le public sur le vrai nom de cette maison, que l'on croit être la Rochebrochard, au lieu de Brochard. Cette erreur vient, de ce qu'ils ont long-temps possédé la terre de la Roche, au nom de laquelle terre, plusieurs Seigneurs de cette maison, on joint leur nom propre, Brochard, (En Poitou, par un Aboné.) 17 Novembre 1775.

Ceux qui ont possédé cette terre de Champdeniers.

- Aimery de Champdeniers 1312
- Guillaume de Chaunay 1364
- François de Chaunay 1436
- Jean IV de Rochechouart 1464
- Maréchal de Broglie 25/09/1668
- Louis-Henry Bellanger juillet 1708
- Louis-Hercule Bellanger (seigneur de Champdeniers)
- Henry Bellanger
- Louis-Joseph Bochard (Seigneur de la Rochechouart) 1775

